



**Bureau
d'information
et de
communication**

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne



COMMUNIQUÉ DU GRAND CONSEIL Commission ad hoc

Nouvelle centrale de chauffe utilisant l'eau du lac à l'UNIL : la commission soutient unanimement la demande de crédit d'ouvrage

À l'unanimité, la commission ad hoc appuie le crédit de 55,26 millions pour financer la construction, sur le site de l'Université, d'une nouvelle centrale de chauffe équipée de pompes à chaleur utilisant l'eau du lac. Cette nouvelle installation permettra d'alimenter le campus de Dorigny avec de l'énergie renouvelable. La commission salue un projet exemplaire et d'envergure.

La commission publie son rapport aujourd'hui et souhaite le présenter rapidement au Grand Conseil. Elle recommande à l'unanimité l'entrée en matière sur ce projet de décret. Les commissaires saluent un projet exemplaire qui contribue à atteindre les objectifs du Canton de Vaud et de l'Université de Lausanne en matière de transition énergétique et de durabilité.

L'objectif principal de ce projet ambitieux et nécessaire est d'éliminer les émissions de CO2 directes de l'UNIL. Les deux chaufferies qui alimentent aujourd'hui la majorité des bâtiments du site fonctionnent aux énergies fossiles. Elles représentent 85% des émissions de gaz à effet de serre de l'Université liées à l'exploitation des bâtiments. Le remplacement de ces chaufferies - qui arrivent en fin de vie - par la nouvelle centrale de chauffe permettra l'abandon rapide des énergies fossiles. La nouvelle centrale de chauffe alimentera les 26 bâtiments concernés et couvrira les besoins futurs avec cette énergie locale et renouvelable qu'est l'eau du lac.

Le projet prévoit d'équiper la centrale de chauffe de trois pompes à chaleur utilisant l'eau du lac Léman, d'une puissance de 5 MW chacune pour une puissance totale de 15 MW. Une quatrième pompe à chaleur pourra être ajoutée pour couvrir la croissance des besoins du site. La centrale de chauffe sera connectée à la galerie technique existante pour la distribution des fluides. Après utilisation, l'eau du lac sera réinjectée sur le réseau de refroidissement du site ou rejetée dans le milieu naturel à température proche de la température originale.

La commission a pris connaissance du choix d'enterrer le bâtiment qui accueillera la

nouvelle centrale de chauffe. Des explications ont été données sur les impératifs techniques ayant dicté l'implantation du bâtiment. Le choix de l'enterrer est motivé par une volonté de préserver les surfaces pour des usages plus nobles, de conserver l'apport en lumière du jour au Biophore, de limiter la perturbation de la faune et de maintenir les percées paysagères.

Étant donné le nombre de tonnes de béton que la construction nécessitera, la commission émet le vœu que les graves utilisées soient des graves recyclées dans la mesure du possible sinon du gravier indigène. Ce vœu est soutenu par le conseiller d'État porteur du dossier.

Bureau d'information et de communication de l'État de Vaud

Lausanne, le 23 mars 2023

RENSEIGNEMENTS POUR LA PRESSE UNIQUEMENT

Jean-François Thuillard, Président du Grand Conseil